



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

DOM-ROM : Guadeloupe, Guyane et Martinique

Question écrite n° 103104

Texte de la question

M. Alfred Marie-Jeanne attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur un sujet médical d'extrême importance, à savoir la chirurgie éveillée du cerveau. Pour permettre une chirurgie de zones du cerveau envahies par des tumeurs précancéreuses et éviter les effets secondaires malgré la proximité des zones sensibles, notamment celles de la parole, de la vue ou de la motricité, certains chirurgiens opèrent en sollicitant la contribution du patient qui reste éveillé pendant l'intervention. C'est une situation incroyable au travers de laquelle le chirurgien opère tout en s'assurant, en discutant avec le patient, qu'il ne détruit pas des régions saines du cerveau. Cette chirurgie fine présente un double objectif : maximiser la résection tumorale, c'est-à-dire améliorer l'étendue de l'ablation tumorale (enlever le maximum de tissu cérébral malade) et limiter les risques de séquelles postopératoires en ne touchant pas, dès que possible, aux connexions essentielles. Pourtant, le sujet est très sensible car il s'agit de remédier aux conséquences tumorales tels que les maux de tête invalidants et persistants, les troubles neurologiques (difficultés à bouger, à parler, troubles de la mémoire par exemple) ou des crises d'épilepsie. Depuis son importation des États-unis vers la France, cette technique se développe à l'hôpital de la Salpêtrière à Paris et au centre hospitalier universitaire de Montpellier. D'après les indications de spécialistes, on constate un taux de séquelles permanentes très faible, inférieur à 1 %. Les données anatomiques et celles de l'imagerie fonctionnelle ne suffisent plus. Sachant l'impact majeur sur la survie du patient et le succès rencontré par l'usage de cette approche thérapeutique nouvelle, il l'interpelle sur la nécessité d'améliorer la performance hospitalière en ouvrant un champ opératoire nouveau en Martinique, qui pourrait bénéficier au bassin des Antilles et de la Guyane.

Texte de la réponse

L'implantation en France de la chirurgie éveillée des gliomes, technique chirurgicale innovante, est récente. Depuis son importation des États-Unis, elle se développe à l'hôpital de la Salpêtrière à Paris et au centre hospitalier universitaire de Montpellier. Elle est amenée à connaître un essor important. Le développement de cette technique en Martinique pose le problème de la formation des équipes, de leur pérennité et des équipements nécessaires pour réaliser ces interventions. S'agissant d'interventions programmées, il importe de savoir s'il existe une file active de patients suffisante pour développer cette technique sur place et rentabiliser les investissements nécessaires. La demande d'implantation de cette technique devra de toute façon être formulée auprès du directeur de l'agence régionale de santé de Martinique qui a la charge de définir les besoins et capacités de prise en charge de la région. En fonction du potentiel de patients qui pourraient bénéficier de cette prise en charge non urgente et des besoins interrégionaux, pour peu qu'ils puissent être évalués, le directeur de l'agence régionale de santé (ARS) devra éventuellement définir les moyens matériels et humains à mettre en oeuvre.

Données clés

Auteur : [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

Circonscription : Martinique (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103104

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 21 juin 2011

Question publiée le : 22 mars 2011, page 2680

Réponse publiée le : 28 juin 2011, page 6948